



ASSOCIATION AGRÉÉE DE PÊCHE ET
DE PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE
**DU BAS
VERDON**

Mise en place d'une nouvelle réglementation à partir de 2023

REGLEMENTATION PÊCHE DANS LE BAS VERDON : ÇA BOUGE EN 2023!

Comme nous l'avions déjà évoqué en janvier 2022, lors de la diffusion de l'ordre du jour de notre AG puis du compte-rendu, une nouvelle réglementation entre en vigueur à compter du 1er janvier 2023.

LES CHANGEMENTS :

- Seul l'emploi d'hameçon simple sans ardilhon est autorisé sur l'ensemble du secteur de l'AAPPMA du Bas Verdon (Bas Verdon, Malaurie et Louane)
- 1 seule truite fario par jour et par pêcheur
- La mise en place d'un parcours sans tuer "No Kill" de 2 820 m entre la passerelle de Vinon et la digue fusible.

POURQUOI ÇA BOUGE?

Suite aux différents échanges avec EDF, le bureau d'étude Ecogea a fait un diagnostic sur les risques des travaux relatifs à la reprise de la Galerie des Maurras. Cette galerie, située juste après la prise d'eau, à St-Julien Plage, apporte entre autres de l'eau potable à 2 millions d'habitants en PACA. Afin de pérenniser l'alimentation en eau du Canal de Provence pendant les travaux, qui vont se dérouler dès cette année d'octobre à mai et cela pendant 3 ans. Le scénario le plus plausible, à cette heure, est un déversement d'eau de 10 m³/s à partir des vannes basses des écrêteurs de crue du barrage de Gréoux-Esparron.

Dans les conclusions de ces études, il s'avère que nous risquons de perdre d'importantes zones favorables à la reproduction sur le tronçon court-circuité. (barrage de Gréoux-Esparron au canal EDF juste en amont du pont de Vinon sur Verdon)

On peut ajouter, aussi que cette réflexion s'est faite aussi avec le recul que nous avons sur la mise en place de la taille minimale de prélèvement à 30 cm, en 2017, ils nous semblent importants de préserver les poissons juvéniles.

COMMENT S'EST ORGANISÉE NOTRE RÉFLEXION ? (cf. les documents ressources)

Nous avons donc proposé en Conseil d'Administration, un train de mesures réglementaires afin de réduire l'impact pêche sur ce secteur largement anthropisé. Les mesures ont été acceptées. Puis, nous avons proposé ces mesures en assemblée générale. Les mesures ont été acceptées. Ensuite, nous avons porté à connaissance ces propositions de mesures à notre fédération départementale du Var qui a bien compris l'enjeu de ces dernières et qui les a acceptées. Enfin, ces mesures ont été présentées par la fédération départementale de pêche du Var auprès de la DDTM 83 dans le cadre de la commission départementale de la réglementation pêche. Les mesures ont été acceptées. Ces mesures sont validées après consultation du public et signées par le Préfet du Var en date du 20 décembre 2022.

ON S'ARRÊTE À LA RÉGLEMENTATION ?

Bien sûr que non ! Nous tenons à préciser, que ces mesures ne doivent pas faire oublier le risque lié aux travaux à venir. Toutes les parties prenantes ont toutes validé le fait qu'il faudra :

suivre la température de l'eau et ses incidences,

faire des travaux de fermeture ou d'ouverture de bras,

faire une analyse sur le recrutement des poissons et notamment sur la population de la truite fario, réaliser des travaux d'accompagnement. L'idée est de réaliser des travaux de recharges sédimentaires en amont de ces déversements. Bien entendu sous réserve des autorisations réglementaires.

En attendant, nous allons poursuivre nos travaux de diversification des milieux avec environ 150 T à 200 T de blocs de pierre. Ces pierres viendront s'ajouter au plus de 1 000 Tonnes de blocs déjà mis en place depuis 2018.

Pour finir, nous tenons à remercier EDF pour être plus que transparent dans ce projet et de nous avoir associés dès le stade "étude de définition". La concertation et les échanges ont été nombreux. Le chiffre à retenir 150 heures de bénévoles en 2022, entre les réunions, les préparations de réunion (rédaction de note, observation du terrain, ...), relecture des études, le suivi des bras lors des essais, les pêches de sauvetage, Par ailleurs, nous remercions le soutien de la marque **VMC** pour nous accompagner dans le changement de pratique. Nous sommes très fiers de pouvoir travailler avec une marque française historique et connue dans le monde entier ! Un clin d'œil à deux jeunes personnes, qui se reconnaîtront, pour nous avoir permis de contacter les bonnes personnes©.

Pour conclure, comme vous pouvez le lire, on fait notre maximum : avec les moyens réglementaires qui existent, en travaillant sur la restauration des milieux, en communiquant, tout cela pour permettre une bonne résilience sur ce tronçon de cours d'eau si particulier. On verra en 2026, s'il y a lieu de modifier des éléments ou non avec toujours la volonté d'associer les adhérents dans la démarche. On pourrait laisser faire comme si de rien n'était, mais ce n'est pas dans notre caractère.

Documents ressources :

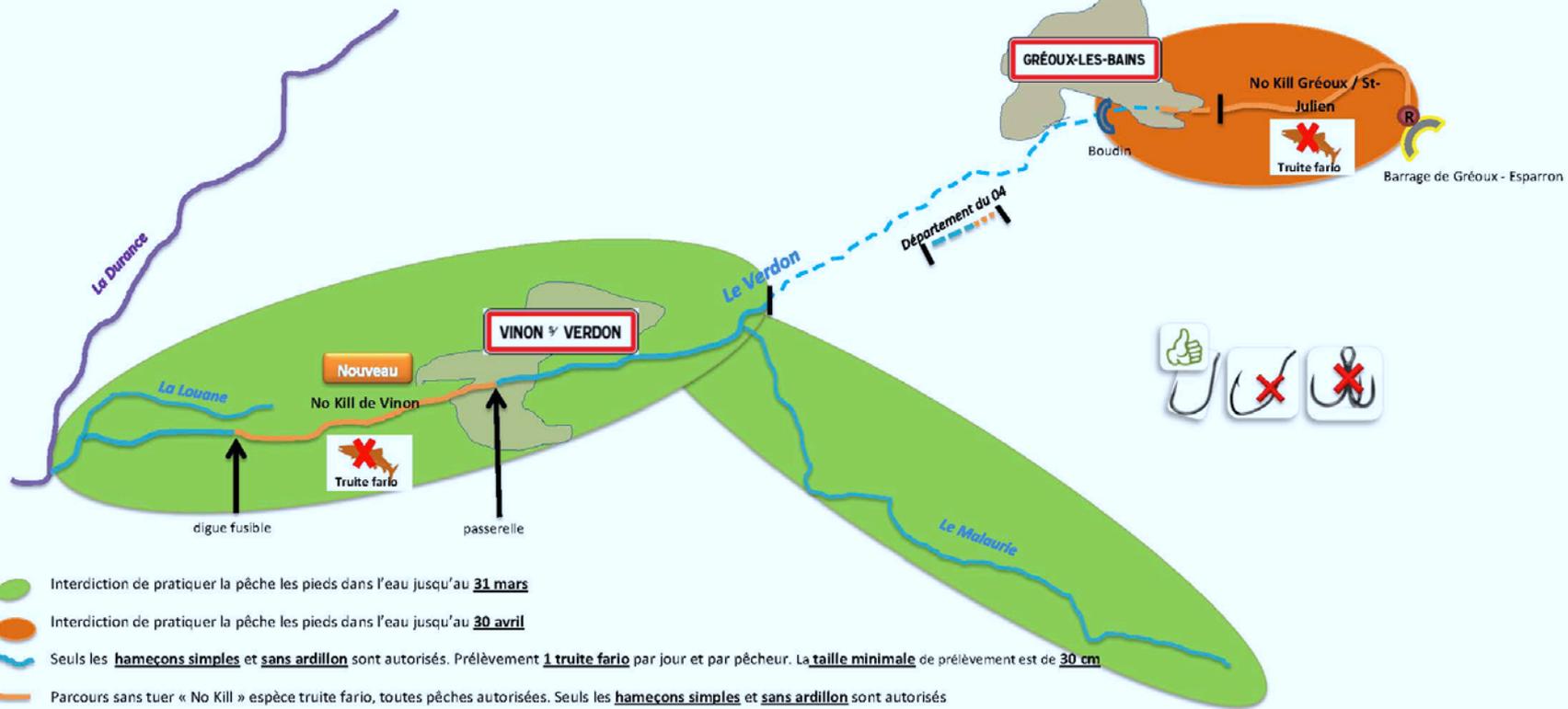
lien vers l'avis annuel https://www.var.gouv.fr/IMG/pdf/avis_annuel_peche_2023.pdf

lien vers l'avis de réglementation spéciale de la pêche https://www.var.gouv.fr/IMG/pdf/reglementation_speciale_2023-2024.pdf

lien vers le site web de l'AAPPMA du Bas Verdon avec les CR CA et AGO <http://www.aappmadubasverdon.siteweb.com/>

Présentation dans le détail à la suite

Présentation de la réglementation prise par arrêté préfectoral sur le secteur de l'AAPPMA du Bas Verdon à partir du 1^{er} janvier 2023



-  Interdiction de pratiquer la pêche les pieds dans l'eau jusqu'au **31 mars**
-  Interdiction de pratiquer la pêche les pieds dans l'eau jusqu'au **30 avril**
-  Seuls les **hameçons simples** et **sans ardillon** sont autorisés. Prélèvement **1 truite fario** par jour et par pêcheur. La **taille minimale** de prélèvement est de **30 cm**
-  Parcours sans tuer « No Kill » espèce truite fario, toutes pêches autorisées. Seuls les **hameçons simples** et **sans ardillon** sont autorisés
-  Réserve de pêche, sous le barrage d'Esparron, retenue de Gréoux
-  Interdiction de prélever l'**ombre commun** sur l'ensemble du bassin versant du Bas Verdon varois (*tentative d'introduction depuis 2020*)
-  Ouverture de la pêche sur le Bas Verdon, Louane et Malaourie du 2nd samedi de mars jusqu'au 1^{er} dimanche d'octobre
-  La Durance, rivière de seconde catégorie. Interdiction de consommation de poisson par interpréfectoral
-  Centre urbain



Présentation des travaux et analyses des risques sur le secteur du Bas Verdon



Analyses des risques sur le tronçon court-circuité (Barrage d'Esparron au Canal EDF de Vinon)

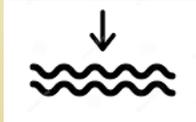
Les risques pourraient être les suivants à 12.2 m³/s :

- Perte de surface favorable à la reproduction
 - Survitesse,
 - Mobilisation des galets avec risque de dégagement de la couverture alluvial des frayères,
 - Réduction des surfaces optimales,
- Modification des températures de l'eau du fait d'avoir de l'eau à – 10 m plutôt que -50 m du lac d'Esparron
 - Allongement de la période d'émergence des alevins



A contrario, sur le secteur soumis aux éclusées aval pont de Vinon, ...

- Pas d'écluse (coef. de 20 de 2,2 à 48 m³/s)
- Des vitesses correctes vu la largeur du lit
- Une stabilité des fonds
- La mise en place des blocs ces dernières années vont permettre une augmentation des zones favorables à la reproduction comme nous pouvons l'observer déjà sur ce secteur et celui en amont



Nos actions réglementaires pour limiter l'impact de ces travaux

- La mise en place d'un **no kill truite** sur le secteur soumis aux éclusées, où a l'habitude les populations de truite sont les plus impactées. Zone de la passerelle piétonne à la digue fusible **2 820 mètres linéaires**,
- Seuls les **hameçons simples** et **sans ardillon** sont autorisés
- Prélèvement **d'une seule truite par jour** et par pêcheur hors secteur No Kill, sur le Bas Verdon varois, Louane et Malaurie,
- La taille limite de prélèvement de **30 cm**, en place depuis 2017 est pleinement justifiée, de même que le retrait de l'utilisation des hameçons triples pour les juvéniles

Nos actions de suivi pour limiter les risques durant ces travaux

- Suivi frayère à truite,
- Suivi thermique,
 - Modernisation de notre réseau thermique pour avoir plus de facilité
- Participation à chaque réunion d'EDF et autres parties prenantes,
- Proposition de fermer ou d'ouvrir des bras afin de limiter les risques de piégeages ou d'échouage lors de la baisse,
- Avec l'étude télémétrique sur le suivi des truites fario pour la franchissabilité du radier du pont de Vinon et l'étude génétique, toutes deux réalisées par SCIMABIO, nous savons que les truites adultes peuvent franchir cette « barrière » et que nous avons une bonne dynamique génétique de population de truite. Avec les travaux de diversification d'habitat déjà réalisés et à venir en aval ainsi que la mise en place d'un no kill, on espère que c'est 2 820 mètres linéaires qui seront les moins impactés hydrauliquement pendant les 3 hivers à venir permettent d'assurer le maintien des populations de truite.



Nos actions d'accompagnement pour limiter l'impact de ces travaux

- Mise en place de pince multifonction à chaque panneau de parcours labélisés ou pédagogiques,
- Développement de la communication (mailing, réseaux sociaux, site web, presse)
- Travailler avec un sponsor afin de distribuer du matériel pour moderniser les leurres
- La marque VMC – Rapala s'est engagée dans un partenariat avec notre AAPPMA

Nos actions d'accompagnement pour limiter l'impact de ces travaux

- La mise en place de 150 T de blocs de pierre en plus des 1 000 T déjà mis en place depuis 2018,



- La réalisation d'une recharge sédimentaire en amont des déversements d'eau afin de maintenir des zones favorables de reproduction.



ASSOCIATION AGRÉÉE DE PÊCHE ET
DE PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE
**DU BAS
VERDON**

Contact et liens

AAPPMA du Bas Verdon

aappmadubasverdon@hotmail.fr

Liens

- lien vers l'avis annuel https://www.var.gouv.fr/IMG/pdf/avis_annuel_peche_2023.pdf
- lien vers l'avis de réglementation spéciale de la pêche https://www.var.gouv.fr/IMG/pdf/reglementation_speciale_2023-2024.pdf
- lien vers le site web de l'AAPPMA du Bas Verdon avec les CR CA et AGO <http://www.aappmadubasverdon.sitew.com/>